



Délibération du point n° 03
du Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 décembre 2020
Portant sur le Contrôle Interne Comptable et Budgétaire.

Vu l'article 215 du décret GBCP (Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique) du 7 novembre 2012

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les documents joints sur le Contrôle Interne Comptable et Budgétaire.

Fait à Nice, le 14 décembre 2020

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 12
Membres présents : 11	Contre : 0
Membres représentés : 1	Abstention : 0
Votants : 12	